



Faire des conditions de travail un enjeu stratégique

PRÉVENIR LES VSST : QUELLES ACTIONS DES RÉFÉRENT.E.S EN ENTREPRISE ?



Présentiel

8

Publics concernés

Acteurs RH
(DRH, RRH...),
membres du CSE



PRÉREQUIS

pas de prérequis

Date et lieu

10 décembre 2024
à Rouen

Durée

1 jour - 7 heures

Prix

600 € net de TVA

Les violences sexistes et sexuelles sont désormais considérées comme un risque professionnel en tant que tel qu'il est nécessaire de prendre en compte au sein de l'organisation du travail.

C'est notamment le rôle des référents harcèlement sexuel. Formez-vous pour savoir comment établir une démarche de prévention et d'action efficace : comment apprendre à reconnaître et qualifier les situations et comment limiter les risques en amont, recueillir et accompagner les situations de VSST ?

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre des missions des référents.
- Faciliter une prise de conscience du sujet et pouvoir en débattre avec son environnement de travail.
- Agir de manière durable sur la prévention des VSST pour limiter les risques en amont.
- Mettre en place le protocole de recueil et d'accompagnement des situations de VSST

PROGRAMME

- ➔ Les rôles et missions des référents,
- ➔ Mise en situation pour mieux connaître les différentes manifestations du sexisme au travail avec le jeu pédagogique « Sexisme sans façon »,
- ➔ Les liens à faire entre négociation égalité et prévention des VSST
- ➔ Retour d'expériences,
- ➔ Le dispositif d'écoute et le traitement des signalement,
- ➔ Le document unique et la prévention des VSST.

PÉDAGOGIE

- Apports de connaissances et d'outils,
- Apports conceptuels et théoriques,
- Travail réflexif en sous-groupe,
- Enrichissement et échanges collectifs entre les participants.

Supports de formation transmis par mail, remise d'une attestation de fin de formation et évaluation de la formation via une enquête.

Modalités d'accès

Bulletin de préinscription
à envoyer complété à :

c.lamy@anact.fr

Inscription définitive
dès réception de la
convention signée